

Le Jour, 1953  
21 Novembre 1953

## **LES PROFESSIONS AU LIBAN**

VOULOIR réglementer étroitement les professions commerciales au Liban (commerce d'importation, transit, banques etc...) c'est prétendre uniformiser ce qui est divers par nature, par essence. C'est, par définition, vouloir donner le même moule à des formes qui ne se ressemblent pas et qui se modifient sans cesse.

Toute l'originalité du Liban est dans cette diversité qui fait que vingt banques par exemple se distinguent l'une de l'autre par une différence de méthodes, de secteur géographique et de genre d'affaires, encore que la clientèle soit souvent la même. **Car, le propre du Liban est que la même personne ou la même entreprise y fait des opérations d'une étonnante variété et d'une étonnante rapidité.**

**C'est une vue de l'esprit (et c'est une faute lourde) que de s'imaginer pouvoir soumettre à une réglementation unique ce qui est multiple et variable par nature.** La vie matérielle du Liban, la prospérité du Liban se subordonnent à la faculté d'invention et d'adaptation des Libanais.

**Chaque Libanais, écrivions-nous naguère est une république en soi.** Chaque entreprise a son aspect original qui lui donne ses moyens de vivre. **Le propre ici est la diversité, la multiplicité, le contraste, tandis que, par définition, réglementation veut dire uniformité et contrôle.**

**Il y a contradiction manifeste entre ce qu'on appelle le génie des affaires des Libanais et la prétention de l'Etat (sous des influences occidentales et livresques) d'enfermer les professions commerciales dans des règles rigides. IL NOUS PARAÎT ESSENTIEL DE METTRE CELA EN LUMIÈRE.**

On ne peut pas dire aux Libanais, sans témérité ; vous achèterez ou vous n'achèterez pas ceci ou cela ; vous investirez votre argent de cette manière et non point d'une autre ; vous vous astreindrez à telle et telle règles strictes et vous ne sortirez pas de limites sans horizons. **Cela serait absurde** et contraire à la nature de ce peuple, à sa structure.

Les règles rigides, il les faut sans doute pour l'armée, pour la maréchaussée, la police et ce qui leur ressemble. Il les faut pour les médecins, pour les avocats et ce qui s'apparente à eux : **mais pour le commerce libanais sous tous ses noms et tous ses aspects, c'est justement le contraire qu'il faut. Sauf des exceptions, (très exceptionnelles sans doute) c'est la liberté qui s'impose, la liberté qui permet par des moyens originaux, ingénieux, souples, subtils et, pour un temps, secrets d'enrichir la communauté et d'élever son niveau de vie.**

**Dans son essence même, le commerce, au sens du code de commerce, au sens le plus large, suppose chez nous une multitude de petits secrets d'affaires, de découvertes**

**occasionnelles, de relations de cause à effet en évolution indéfinie. Et c'est cela justement que le goût de réglementer, devenu maladif, contrarie et rejette.**

**En aucun pays du monde, les affaires ne comportent autant qu'au Liban d'imagination et de psychologie. C'est l'opposé des routines et des règles ; C'EST LA NOUVEAUTE QUOTIDIENNE.**

**Que le Gouvernement commence donc par donner un uniforme (et de l'hygiène) aux porteurs des ports et des gares, aux portefaix, aux débardeurs, et qu'il laisse en paix les commerçants de toutes les branches qui font sagement leur métier et qui le font vivre !**